
**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
octroyant la qualité d'agent assermenté à des membres du
secrétariat du Conseil supérieur de l'audiovisuel en
application de l'article 9.2.2-5 du décret relatif aux services
de médias audiovisuels et aux services de partage de
vidéos**

A.Gt 12-05-2021

M.B. 26-05-2021

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 mai 2021, M. Jonas FROJMOVICS et M. Yanick de MOL, membres du personnel du Conseil supérieur de l'audiovisuel, sont désignés en qualité d'agents assermentés, à partir du 13 mai 2021.